



19 février 2018

IMPORTANT – IMPORTANT

L'arrivée du printemps

Dans notre municipalité, lorsque la fonte des neiges se fait trop rapidement, il y a possibilité d'avoir une inondation dans certains secteurs. Les cours d'eau ne suffisent plus et débordent pendant une période de 24 à 36 heures environ. Soyez assurés que les élus et les employés municipaux surveillent la situation et font tout ce qui est possible pour éviter une inondation, mais ils ne peuvent malheureusement pas arrêter la nature.

Les parents se doivent d'informer et de surveiller leurs enfants afin qu'ils ne s'amuse pas près des cours d'eau.

Il est primordial de vérifier votre clapet de retenue sur votre tuyau d'égout ainsi que l'état de fonctionnement de votre pompe d'assèchement « sump pump ».

Il est préférable d'installer un clapet sur le tuyau de la sortie de la pompe d'assèchement afin de ne pas avoir de retour d'eau constamment, ainsi que pour éviter que votre pompe fonctionne sans arrêt et que le moteur ne résiste pas à cette surcharge de travail.

Il est interdit de brancher votre pompe sur les services d'égouts de la municipalité.

Les citoyens qui pensent ne pas avoir de clapet de retenue peuvent, pour prévenir les dégâts, installer sur le drain de plancher au sous-sol un morceau de caoutchouc et le couvrir d'un poids. Toutefois, il faut aussi intervenir dans votre douche, votre bain ainsi que votre toilette situés au sous-sol de votre résidence. Pour avoir plus d'informations et certains conseils, veuillez nous rejoindre aux numéros ci-dessous mentionnés.

Si vous prévoyez sortir à l'extérieur, veuillez vous assurer qu'une personne responsable veille sur votre propriété.

S'il y a une inondation, des équipes seront sur place pour répondre aux appels et un avis sera publié sur notre site internet et/ou sur notre page Facebook.

Site internet : www.st-clet.com Facebook : [Municipalité de Saint-Clet](#)

Nous demanderons au Ministère des transports de fermer rapidement les routes 201 et 340 dans notre municipalité afin de limiter les dégâts. La circulation est trop dense à l'intersection de routes numérotées, et cela aggrave la situation des résidents.

En période d'inondation, les citoyens doivent éviter de faire de la lessive et de prendre des douches ou bains.

Pour nous joindre :

Bureau municipal : **456-3363** Service de sécurité incendie : **456-3306**